



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le mardi 11 février 2025, 18 h 45

Local 1044

Réunion n° 3

Sont présents (es) :

Cynthia Bolduc
Valérie Brisson
Anik Cadieux
Katie Dubois
Michel Gasseau
Karine Gingras
Patrick Gravel

Maude Laflamme
Geneviève Lamontagne
Marc-Antoine Michaud (DAM)
Nina Soulard
Jésus Jérôme Lacroix

Sont absents (es) :

Amélie Bourgoin
Gaëlle Bowes
Anik Cyr
Hugues Tremblay

Élizabeth Robert
Annie Vallée
Philippe Gimaiël
Isabelle Turgeon

Invités : Talie Fortier, élève

25-02-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La direction souhaite la bienvenue aux membres. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

25-02-02 Questions du public

Aucune question

25-02-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

PRÉAMBULE : Monsieur Michel Gasseau procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ;

CONSIDÉRANT : que la directrice, en collaboration avec le président, a élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Madame Katie Dubois appuyée de Madame Valérie Brisson, il est résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : 6.4 Semaine reconnaissance de l'engagement parental ; 6.5 Semaine de la

reconnaissance des membres du personnel ; 8.2
Consultation des élèves ;
CE-24/25-16 ;

D'ADOPTER : l'ordre du jour.

25-02-04 Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2024

En suivis, madame Maude Laflamme informe les membres que les demandes pour ajouter des bancs et alcôves sont en cours. Nous sommes en attente des coûts pour déterminer ce qui sera en fait en respect du budget disponible.

PRÉAMBULE : Monsieur Michel Gasseau demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel appuyé par madame Karine Gingras, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-17 ;**

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2024 avec les corrections suggérées.

25-02-05 Correspondance
Aucune correspondance

25-02-06 Dossiers pour décision

6.1 Approbation des sorties éducatives et voyages

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme propose d'approuver les sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives et les voyages doivent être approuvés par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Madame Anik Cadieux propose, appuyée par madame Geneviève Lamontagne, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-18 ;**

D'APPROUVER : les sorties éducatives présentées.

6.2 Approbation des campagnes de financement

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme propose d'approuver les campagnes de financement ;

CONSIDÉRANT : que les campagnes de financement doivent être approuvées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Madame Katie Dubois propose, appuyée par madame Valérie Brisson, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-19** ;

D'APPROUVER : les campagnes de financement présentées.

6.3 Approbation des grilles-matières du 2^e cycle

Madame Maude Laflamme présente les grilles-matières 2025-2026 pour le 2^e cycle. Le statu quo est proposé le temps que les travaux se poursuivent.

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme présente les grilles-matières 2025-2026 élaborées en collaboration avec le comité grille-matières à la suite des consultations effectuées ;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu des articles 86 et 89 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver le temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année scolaire 2025-2026 et que les documents ont été transmis dans un délai raisonnable ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Jésus Jérôme Lacroix, appuyé par madame Nina Soulard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-20** ;

D'APPROUVER : les grilles-matières 2025-2026 pour le 2^e cycle du secondaire.

6.4 Semaine reconnaissance de l'engagement parental

Monsieur Patrick Gravel présente la semaine de reconnaissance de l'engagement parental;

ATTENDU QUE : la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE : la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE : la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE : la catégorie Mérite vise à honorer un parent (ou un groupe de parents ayant des réalisations communes) qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans notre école ;

IL EST PROPOSÉ : par madame Katie Dubois appuyée par madame Anik Cadieux ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
des membres du conseil d'établissement ; **CE-24/25-21** ;

DE : participer à la Semaine de l'engagement parental 2025 et de remettre des prix de la catégorie Mérite ;

DE : transmettre la liste des lauréats à la Fédération avant le 30 juin.

6.5 Semaine de la reconnaissance des membres du personnel

Lors d'un conseil d'établissement précédent, les membres ont démontré leur intérêt pour utiliser une partie du budget du conseil d'établissement pour offrir une reconnaissance à l'équipe-école dans le cadre des semaines de la reconnaissance.

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme propose qu'une collation avec café soit offerte pendant les semaines de la reconnaissance au nom des membres du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation de son budget de fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Katie Dubois, appuyé par madame Geneviève Lamontagne, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-22** ;

D'APPROUVER : l'utilisation d'un montant de 750\$ du budget du conseil d'établissement pour offrir une collation avec café pendant les semaines de la reconnaissance du personnel.

25-02-07 Reddition de comptes

7.1 Rapport de la direction

Madame Maude Laflamme informe les membres que la période d'inscription est en cours et que la période des choix de cours aura lieu du 18 au 27 février.

Depuis le retour en janvier, certains événements ont eu un impact sur le sentiment de sécurité des élèves, des parents et des membres du personnel. Des communications ont été effectuées pour sensibiliser les différents acteurs. Plusieurs actions sont mises en place pour améliorer le sentiment de sécurité et les interventions se sont intensifiées.

Un effort budgétaire est exigé par le ministère de l'Éducation. Pour l'école secondaire Roger-Comtois, c'est un montant d'environ 172 000\$. Cela représente 0,75% de notre budget annuel. La direction et la gestionnaire administrative analyseront le budget de l'école pour déterminer les opportunités de récupération de certains montants (ex : non-remplacement ou remplacement à moindre coût depuis la rentrée dans des situations déjà en place, limiter certaines dépenses, reporter des dépenses, etc.). Les services aux élèves ne doivent pas être impactés par ces restrictions budgétaires. Cela ne devrait pas avoir trop d'impact dans notre quotidien, les dépenses essentielles seront maintenues.

Pour 2025-2026, on prévoit environ 160 élèves supplémentaires. Pour répondre à cette augmentation de clientèle, un appel d'offres est en cours pour la construction d'un complexe modulaire autonome. Ce dernier ne sera pas prêt pour l'année 2025-2026. Pour la prochaine rentrée, quatre locaux du Centre Saint-Louis seront mis à notre disposition pour permettre d'accueillir cette clientèle supplémentaire. La clientèle ciblée est celle de 4^e et 5^e secondaire pour des cours soit en univers social, en anglais ou en CCQ. Une vigie importante sera effectuée en lien avec l'organisation scolaire dans les prochaines semaines.

Un membre du conseil demande à avoir des précisions sur les élèves qui sont scolarisés à l'extérieur des murs de l'école (hôpital, centre, organismes communautaires et partenaires). Des données plus précises sont demandées sur :

- * Le nombre qui les fréquente
- * La durée de scolarisation
- * Les critères d'admissibilité
- * Quels types de contrat/mandat/entente avons-nous avec eux.

La direction est en mesure de faire une lecture en date du 11 février sur les

élèves actuellement inscrits à notre école qui sont associés à des organismes ou des partenaires :

- 9 élèves à Gestion Jeunesse
- 2 élèves scolarisés à la maison par les parents
- 2 élèves à la Passerelle
- 2 élèves à Trait d'union
- 10 élèves à Vallée Jeunesse

Les données peuvent varier selon la fluctuation de la clientèle et ne sont pas exhaustives.

Pour alternative suspension, les données ne sont pas accessibles, car il s'agit d'une mesure temporaire. Environ 15 à 20 élèves ont pu être référés depuis la rentrée pour des séjours de 3 à 5 jours. Des statistiques plus précises sont fournies par l'organisme annuellement.

Pour les critères d'admissibilités, les ententes, les contrats, ce sont les représentants du Centre de services scolaire qui pourra fournir l'information plus détaillée. Toutefois, les sites internet des différents organismes peuvent donner beaucoup d'informations pour mieux connaître les services offerts par les différents organismes.

7.2 Rapport du président

Monsieur Hugues Tremblay est absent de la rencontre.

7.3 Rapport du représentant au comité de parents

Monsieur Patrick Gravel présente les sujets traités lors des trois dernières rencontres du comité de parents :

- Consultations sur les actes d'établissement, le plan triennal de répartition des immeubles, les services éducatifs :
 - Retour pour les trois consultations.
 - Mesures cohortes difficiles : à l'école secondaire Roger-Comtois, les cohortes de 2^e et 3^e secondaire ont reçu des sommes qui ont permis de faire des ajouts en personnel de soutien et en périodes supplémentaires de co-enseignement.
- CCSEHDAA : Médailles de la persévérance maintenues cette année.
- Rapport sur le changement des nominations au CA.
- Rapport sur PL892.
- FCPQ :
 - Semaine de l'implication parentale : prix Mérite et Bronze;
 - Colloque FCPQ cette année 31 mai à Québec, possible aussi en visioconférence.
- L'Odyssée : discussion pour semaine de relâche d'automne.
- La Camaradière : crise de gouvernance autour de rencontres du conseil d'établissement sur le programme de Musique-Étude.
- Le Protecteur national de l'élève a fait une présentation du rapport 2023-2024 de sa protectrice régionale. 10 recommandations ont été reçues et mises en œuvre par le CSSC.

- À noter que le PNÉ/PRÉ peut traiter des demandes d'avis. Il en a traité 2 dans la province, ils sont publics. Le CÉ et même le Conseil des élèves pourraient lui adresser une demande.
- Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Capitale diffusé sur le site web du CSSC.

7.4 Rapport du parlement étudiant

Les élèves présentent les dernières activités du conseil et les prochaines à venir. Une vente de toutous pour la Saint-Valentin aura lieu le 14 février. Les sommes amassées lors de la vente de livres seront utilisées dans le cadre du concours littéraire. Un midi des passions aura lieu prochainement. La banderole des compliments a connu du succès auprès des élèves.

7.5 Rapport du représentant de la communauté

Monsieur Marc-Antoine Michaud présente les dernières activités et événements offerts par DAM. Il fait part de certaines statistiques depuis la rentrée :

- 1068 aides aux devoirs ;
- 280 séances de tutorat par des bénévoles ;
- 451 rencontres effectuées par les coordonnateurs.

Des activités récompenses sont à venir et toutes les équipes sportives ont démontré leur intérêt pour participer aux tournois de fin d'année organisés par DAM.

25-02-08 Dossiers pour consultation

8.1 Critères de sélection direction d'école

Les membres du conseil d'établissement sont invités à donner leur avis à la direction générale du Centre de services en lien avec les critères de sélection des directions d'école. L'avis doit être envoyé au plus tard le 14 mars. Monsieur Patrick Gravel propose de partager avec les membres une lettre qui pourrait être transmise au Centre de services.

8.2 Consultation des élèves

À la demande du conseil d'établissement, il y aura un focus groupe avec des élèves le 18 février prochain sur l'heure du dîner pour échanger avec les élèves sur le sentiment de sécurité des élèves.

25-02-09 Levée de l'assemblée (vers 20 h 45)

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Karine Gingras, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-23** ;

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 38.



Maude Laflamme,
Directrice